# Construction de 15 logements collectifs – La Voûte Saint-Yves – 76250 DEVILLE-LES-ROUEN.

RELANCE DES LOTS: LOT 1 – TERRASSEMENTS – PAROIS LUTECIENNES –
LOT 2 – INSTALLATION DE CHANTIER – GROS ŒUVRE –- LOT 3 –
ETANCHEITE – BARDAGE – LOT 4 – REVETEMENT DE FACADE – LOT 6 –
METALLERIE – MENUISERIES COULISSANTES ALU – LOT 12 – ELECTRICITE
COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES ET LOT 13 - VRD

## **IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE:**

LOGÉAL IMMOBILIÈRE SA 5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX TEL: 02.35.95.92.00

**MODE DE PASSATION :** procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

#### **DESIGNATION DES LOTS:**

LOT	INTITULE DU LOT
1	TERRASSEMENTS – PAROIS LUTÉCIENNES
2	INSTALLATION CHANTIER - GROS ŒUVRE
3	ÉTANCHÉITÉ - BARDAGE
4	REVÊTEMENT DE FAÇADE
5	MENUISERIE EXTÉRIEURE PVC BLANC
<mark>6</mark>	MÉTALLERIE – MENUISERIES COULISSANTES ALU
7	DOUBLAGE – CLOISON – PLAFOND – MENUISERIES INTÉRIEURES
8	SOLS SOUPLES – CARRELAGE – FAÏENCE
9	PEINTURE
10	ASCENSEUR
11	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE
12	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES
<mark>13</mark>	VRD

Les lots 1 et 2 ont été déclarés infructueux par absence totale de plis. Les offres des lots 3 et 4 ont été déclarées inacceptables car supérieures aux crédits budgétaires alloués. De plus, s'agissant de ces deux lots, une modification du CCTP a été opérée en basculant le bardage du lot 4 au lot 3. Les offres des lots 12 et 13 ont été déclarées inacceptables car supérieures aux crédits budgétaires alloués. Les lots 7, 8, 9, 10 et 11 ont déjà été attribués.

**MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS**: Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale ne sont pas autorisés à répondre à la consultation.

Les variantes facultatives sont interdites dans le cadre du présent marché et il est prévu des variantes obligatoires sur le lot 12.

**DELAI D'EXECUTION PREVU :** Le délai d'exécution global est fixé à 18 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (2 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 16 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les demandes de dossier de consultation sont téléchargeables sur le site <a href="https://www.marches-securises.fr/">https://www.marches-securises.fr/</a> sous la référence 2022DDP48A

## **CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES:**

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires
- Voir également article 4.2 du règlement de la consultation.

## **CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES:**

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points (voir détail des sous-critères à l'article 6 de règlement de consultation)
- le prix des prestations 60 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maitre d'ouvrage et les candidats.

#### DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 28 avril 2023 à 17h30

## ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES:

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante https://www.marches-securises.fr/

## **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:**

Renseignements administratifs : M. Axel MARIE – Tel : 02.35.56.34.72 ou Mail : a.marie@logeal-immobiliere.fr Renseignements techniques : M. Kévin HIBERT - Tel : 02.35.95.91.82 ou Mail : a.marie@logeal-immobiliere.fr

## **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- -Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification
- -Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.